**34ème session du groupe de travail de l’Examen périodique universel**

**SLOVENIE**

(Genève, le 12 novembre 2019)

**Intervention du Luxembourg**

Monsieur le Président,

Le Luxembourg se joint aux mots de bienvenue adressés à la délégation de la Slovénie et la remercie pour la présentation de son rapport national.

Nous saluons les évolutions positives enregistrées en Slovénie durant la période sous examen, notamment dans le domaine de la promotion de l’égalité et dans le domaine de la santé. Le Luxembourg salue également les mesures normatives prises par la Slovénie pour permettre à l’institution du Médiateur de demander l’accréditation de statut A au titre des Principes de Paris.

Nous souhaitons formuler 4 recommandations à la Slovénie :

1. Adopter une stratégie globale de lutte contre la discrimination en consultation avec les représentants de la société civile.
2. Renforcer le système de justice pénale pour assurer une investigation, poursuite et sanction efficaces et appropriées des infractions que constituent le discours de haine et les violences racistes.
3. Accroître progressivement l’aide publique au développement de manière à atteindre l’objectif international de 0,7% du produit national brut.
4. Continuer les efforts entrepris en matière de prévention de la violence familiale et de la violence à l’égard des femmes par l’adoption d’un plan national à cet égard.

Le Luxembourg souhaite plein de succès à la Slovénie dans la mise en œuvre des recommandations du présent EPU.

Je vous remercie.

*[Temps de parole : 1 min 30 ; N.39 ; 12.11.19 matin]*